Aliénor Pontvianne

Philippine Greze

Loris Mignot

Compte rendu café citoyen

Aujourd’hui plus que jamais, l’ampleur de la menace environnementale remet en cause l’assurance d’un avenir prospère à l’humanité, et met en avant de multiples enjeux, que seule une conscience et une implication collective peuvent relever. C’est dans cette optique de coopération, dans la quête d’un avenir durable et avec la volonté de promouvoir la prospérité et la sécurité, que la gouvernance climatique mondiale fut officiellement reconnue en 1992, lors de la Convention Cadre des nations sur le réchauffement climatique. Malgré un consensus quant à son efficacité, la gouvernance mondiale a su traduire une prise de conscience qui l’a amené à se réunir, à plusieurs reprises, dans l’optique d’apporter des réponses à la question environnementale, aujourd’hui plus que jamais au cœur des préoccupations mondiales. Ainsi, notre café citoyen du jour s’articulera autour de ce débat concernant l’efficacité de la gouvernance climatique mondiale.

En effet, la prise de conscience environnementale fut illustrée par des sommets de Terre, dont le sommet de la Terre à Stockholm de 1972 fut le précurseur. Parmi ces rencontres décennales, on retrouve le sommet de la Terre de Rio, ayant permis l’adoption de la CCNUCC (convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique), en 1992. Hors sommets de la Terre, le changement climatique fut reconnu pour la première fois comme un grave problème de portée mondiale lors de la première conférence mondiale sur le climat à Genève, organisée par l’organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l’environnement, en 1979. A ces rencontres s’ajoutent les COP, parmi lesquelles la COP 3 de 1997, qui adopte le protocole de Kyoto (1er accord international), dont l’entrée en vigueur marque l’année 2005. Enfin, les accords de Paris de 2015, la COP 21, approfondirent cette volonté de réagir face aux menaces environnementales, les 196 pays représentés témoignent d’un engagement collectif. En effet, cette COP reconnue comme inclusive prenait en compte l’engagement des pays émergents, de façon à appuyer leur développement de façon durable, les fonds verts illustrent cet engagement concernant l’aide aux pays en développement. Ainsi, ces accords ont permis de poser un modèle à suivre, un idéal en matière de transition environnementale.

En dépit de ces preuves qui témoignent des efforts de la communauté internationale, de façon à être active face aux menaces environnementales, les conséquences de son inaction ou de ses tergiversations sont sans égales et augmentent de manière exponentielle. Les pays émergents sont les premières victimes de cette occultation, parfois volontaire, des menaces environnementales par les sociétés majoritairement occidentales. Ainsi, ces actions se répercutent par des situations de crises, au cœur de ces pays en développement, désormais contraints d’affronter des catastrophes naturelles ainsi que des insécurités alimentaires amplifiant le phénomène de migration forcée. En outre, ces états fragiles ne sont pas toujours maîtres de l’exploitation de leur territoire, prenons l’exemple de l’Afrique, contraint par la Chine en quête de main d’œuvre sur le continent, d’exercer une exploitation intense, sur ce territoire vu comme un paradis terrestre, au cœur des enjeux géopolitiques.

Une des raisons pouvant justifier ce désastre écologique et facteur de cette inefficacité de la gouvernance climatique mondiale reste l’engagement collectif des États, largement insuffisant. En effet, imposer des règles pourrait contribuer d’une certaine manière à questionner la souveraineté interne des États. De plus, contraindre des pays dont la majeure partie de la puissance repose sur une « hyper économie » peut sembler ardu. Et bien qu’annoncée dans les conventions internationales, la mise en pratique des engagements par les pays émetteurs s’avère être relativement complexe. D’autant plus lorsque ces derniers ne sont à terme pas directement touchés par ces conséquences et laissent finalement parler leur égoïsme, certains n’ayant pas la décence d’entreprendre de signer les accords internationaux, rendant une progression impossible, à l’instar des États-Unis. La « mode verte » est aussi au cœur des tendances écologiques, à travers l’usage du greenwashing notamment par les grandes FTN ou la mention de l’écologie dans les parties politiques vu comme des effets d’annonce, qui ne semblent être qu’une couverture utilisée dans le but d’améliorer l’image nationale, voir international, des acteurs influents.

Alors, en réponse à ces difficultés, des réponses peuvent être apportées. Tout d’abord, la quête d’un mécanisme dynamique, favorisant une meilleure participation, notamment de la part des plus gros émetteurs, est fondamentale, de manière aussi à influencer les autres états, favorisant la coopération internationale. Ensuite, établir la responsabilité des états est nécessaire dans l’optique de répondre efficacement à cette menace climatique. En effet, l’idée d’une dette climatique illustre une forme d’entraide internationale et une justice des pays développés envers les pays émergents. Enfin, accompagner les pays émergents vers une nouvelle forme de croissance, plus durable, est essentiel. Il semble effectivement plus abordable de concevoir une nouvelle idée de développement économique que d’entreprendre des mesures une fois le développement fini. À l’échelle locale, les populations peuvent également fournir des efforts, et se mobiliser, une fois informées de la situation, à travers des manifestations ou des actions personnelles comme la lutte des écologistes. Cependant, c’est en informant les populations que se transmet le pouvoir et que s’achève l’ignorance.

Toutefois, un manque de confiance en cette gouvernance perdure, notamment par les penseurs de la collapsologie, ou ceux en faveur d’une décroissance totale, d’un effondrement du mode de vie occidental, souhaitant le baser sur une consommation se limitant au nécessaire. Ces derniers dénoncent la démagogie des états et le manque de volonté politique, appuyant l’idée que les objectifs des conventions, même atteints, paraissent dérisoires aux vues de l’urgence climatique, et prônent la prise de mesures drastiques.

            Ainsi, la gouvernance climatique mondiale est sujette à de nombreux débats, concernant notamment son efficacité, remise en cause, objet de controverses. Nécessitant une entraide internationale, le manque de volonté et les nombreuses tergiversations des états semblent entraver son bon fonctionnement. Toutefois, des solutions sont à souligner, et un mécanisme dynamique et inclusif reste à espérer, dans l’optique de répondre efficacement à cette menace planétaire, aujourd’hui enjeu géopolitique mondial.

Cela soulève une question majeure, les sociétés productivistes sont-elles prêtes à revenir en arrière et fournir des efforts sur leur mode de vie, en baissant leurs exigences, au détriment de leur volonté dominante de confort, de profit économique et de leur aspiration majeure de puissance ?